



Question sur la création entreprise

Par **coco58380**, le **06/01/2017 à 16:09**

Bonjour, je vous contacte car je gère actuellement un site web avec un associé, nous avons pris la décisions de créé une entreprise plus tard, seulement quand les premiers clients vont arrivés. J'aimerais savoir quel document il est possible de faire, pour me protéger, stipulant que lorsque l'entreprise va voir le jour nous auront 50% des parts de celle-ci chacun, comme il l'éte stipulé dans le document ? Cela pour éviter : lors de la création de l'entreprise, que mon associé déclare qu'il a créé le site seul et qu'il prenne tout les parts de l'entreprise; comment me protéger ?

Cordialement,
LAMBERT Corentin

Par **Visiteur**, le **06/01/2017 à 17:44**

Bsr...
S'il est stipulé, c'est sur quel document ?